



L'AFG se transforme en continu en réponse aux attentes de ses membres et de son écosystème.



2. **Breaking News**

Nouveau Livre Blanc à paraître
« Innovations technologiques :
quelles stratégies pour les SGP ? »

3. **Éditorial** de Dominique de Préneuf, *directeur général de l'AFG*

4. **Entretien**

Revue Banque a interviewé Philippe
Setbon, *président de l'AFG*

5. **Vie des Commissions**

- PRIIPs
- Guide professionnel AFG-AFTI sur les commissions de surperformance
- Note technique sur les métriques liées au levier
- Développements réglementaires européens à prévoir au dernier trimestre 2022

7. **Dossier**

Gestion IR tome 2 : les données
chiffrées pour 2021

8. **Actualités**

- Priorités de la présidence tchèque du Conseil de l'UE
- Mesures d'urgence sur le pouvoir d'achat
- Consultation EFRAG
- Actualités finance durable
- ESG prospective Morning

10. **Formation**

- Toujours plus de formations éligibles au CPF

12. **L'AFG en bref**

- Nouveaux membres
- Nominations
- Création d'un Service Membres
- Agenda
- Chiffre clé

Un nouveau Livre Blanc à paraître Innovations technologiques : quelles stratégies pour les SGP ?

L'AFG présentera le 10 novembre un troisième Livre Blanc sur les innovations technologiques, après ceux publiés en 2017 sur les SGP 3.0 et l'innovation au service de l'épargnant. Ce nouvel opus, qui s'appuie sur des cas d'usage, vise à aider très opérationnellement les sociétés de gestion à relever les défis liés à la digitalisation de leurs métiers, à l'ESG/RSE, à l'amélioration de l'expérience client et à la gestion en crypto actifs. Pour cela, il formule une quinzaine de recommandations réparties dans les grandes thématiques suivantes :

- Les stratégies organisationnelles adoptées par les SGP au service des transformations technologiques
- L'adaptation du capital humain et la gestion du changement
- La donnée, combustible au cœur du réacteur d'une SGP
- La protection contre les attaques numériques
- Les innovations technologiques au service de l'expérience client
- Les nouveaux usages technologiques dans le cycle d'investissement
- L'amélioration de l'efficacité des fonctions supports
- L'introduction aux crypto actifs et à la blockchain (DLT)
- La technologie Blockchain à l'actif et au passif des fonds
- L'offre de gestion en crypto actifs
- La vision 5 à 10 ans de l'industrie de la gestion d'actifs

Ce livre blanc aborde donc tous les enjeux stratégiques de la transformation digitale (évolution des organisations, investissement en capital humain, déploiement des nouvelles technologies sur l'ensemble de la chaîne de valeur). Il s'intéresse également aux perspectives offertes par les technologies Blockchain et les crypto actifs et consacre une large part à la donnée dont la maîtrise et la bonne exploitation, dans un environnement toujours plus compétitif, offrent de réelles opportunités aux sociétés de gestion.

Réalisé en collaboration des membres de l'AFG, professionnels de la transformation digitale au sein des sociétés de gestion, il s'appuie sur des témoignages et de nombreuses contributions.

Ces fiches disponibles en accès libre, sous format numérique, auront vocation à évoluer et être complétées au gré de l'évolution des innovations, des pratiques métiers et des réglementations.

Thomas Valli, *directeur des études économiques*

Nous créons un Service Membres pour aller à votre rencontre

L'AFG est contrainte de s'adapter en permanence devant les défis auxquels notre industrie est confrontée. Cette transformation en continu doit être une réponse aux changements de son environnement, aux nouvelles attentes de ses membres comme des autres acteurs de son écosystème, à la bonne intégration de l'avalanche réglementaire qui s'abat notamment sur la finance durable ou la distribution. L'agilité est devenue essentielle, et l'organisation doit sans cesse être renouvelée sans pour autant déstabiliser nos membres et nos collaborateurs.

La création d'un Service Membres va nous permettre d'aller à votre rencontre, de mieux vous écouter et traiter vos questions. Il aura aussi pour mission d'expliquer notre stratégie et nos actions. Vous êtes encore trop nombreux à mal connaître notre activité, à ne pas comprendre nos choix. Un site internet, aussi bien fait soit-il, ne peut pas remplacer le dialogue et la communication directe. Notre statut et nos ressources ne nous permettent pas de nous substituer aux conseils et aux avocats, en revanche nous devons pouvoir vous guider dans vos démarches et vos recherches. Cette création est l'illustration de la volonté de la nouvelle présidence de prendre en compte les intérêts de tous les membres de l'AFG, quelle qu'en soient la taille et la typologie.

Le renforcement du bureau de Bruxelles est aussi en cours. L'arrivée d'un nouveau responsable de cette équipe, très expérimenté sur les démarches bruxelloises, et l'embauche en tant que salarié du VIE présent depuis plus d'un an seront complétées par une troisième personne. Cela pour nous aider à coordonner les actions de tous les acteurs français présents sur place et à développer nos relations avec les entités de nationalités différentes. La recherche d'alliés pour défendre des points de vue communs est nécessaire à l'internationalisation de nos actions. L'approche plurinationale est plus que jamais un prérequis.

L'arrivée des nouvelles technologies dans notre métier peut être une opportunité mais elle entraînera aussi des bouleversements dans notre façon de travailler. Il en est de même de la venue de nouveaux acteurs, qui détiennent les datas et surtout sont des spécialistes de l'analyse et de l'utilisation de ces informations.

Comment réduire nos coûts de fonctionnement grâce à ces outils ? Comment optimiser nos relations avec nos clients ? Quelles seront les implications sur la gestion elle-même et la réglementation ? C'est une partie des questions auxquelles nous devons répondre. Notre responsabilité est de vous dresser une cartographie qui vous permette de décider de votre stratégie et des directions vers lesquelles vous voulez vous diriger. Un livre blanc est en train d'être finalisé. Celui-ci sera un document évolutif car par définition de nouveaux sujets devront y être traités. Nous-mêmes devons utiliser ces méthodes dans notre activité quotidienne.

Dominique de Préneuf,
Directeur général de l'AFG



Revue Banque a interviewé Philippe Setbon, président de l'AFG



Philippe Setbon analyse le contexte économique et ses impacts sur l'industrie de la gestion d'actifs dans « Revue Banque ». L'interview, conduite par Sylvie Guyony, directrice des activités éditoriales, est parue début septembre 2022.

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur le site de Revue Banque.



Philippe Setbon, président de l'AFG

Vous préférez le terme de politique monétaire « expansionniste » plutôt qu'« accommodante » ?

Cette politique monétaire a placé sous morphine les actifs financiers et non financiers (l'immobilier). Cela était justifié au départ, mais le prix des actifs a quasiment été administré par les banques centrales pendant dix ans.

Si nous tournons la page, notre monde ressemblera davantage à celui d'avant 2008-2009. Avec moins de visibilité, une information riche est d'autant plus nécessaire pour prendre les décisions de demain.

La fête est-elle donc finie pour la gestion d'actifs en Europe ?

Non, au contraire. Ces cinq ou six dernières années, les taux d'intérêt à zéro, voire négatifs, ont abaissé fortement le coût du capital, entraînant une allocation pas toujours efficiente.

Une fois passée la période d'ajustement que nous vivons, nous pouvons nous réjouir de la remontée des taux et des *spreads*. L'écart de rendement exigé entre

un bon projet et un mauvais est normal. La tendance est positive pour le financement de l'économie, l'orientation de l'épargne et, donc, pour nos clients.

Cette période d'ajustement peut-elle être longue ?

La transition a débuté. Elle peut plus ou moins durer, selon le niveau d'inflation et la politique monétaire. A priori, moins ... Le premier semestre n'a pas été bon en termes de performance, pour les actions comme pour les obligations.

En fait, la moins bonne depuis 50 ans. C'est mécanique. Mais les marchés s'ajustent. Nous devons expliquer que le monde normal n'est pas celui des taux zéro et insister sur un avenir qui sera sans doute plus favorable aux épargnants comme aux investisseurs. Investir est un métier. Il faut faire confiance aux professionnels sur la durée. Cela se valorise.

Vous dites « valoriser ». Certains entendent « facturer »...

La directive MIF (*en anglais, Markets in Financial Instruments Directive, NDLR*) a renforcé la trans-

parence sur les frais. Lorsque l'on compare les frais de production à l'étranger et en France, notre gestion affiche une très bonne compétitivité-prix. Aujourd'hui encore la gestion d'actifs ne suit pas la tendance de hausse généralisée des prix. Pourtant, les coûts de production se sont accrus. De plus, les politiques monétaires n'ont pas seulement gommé la volatilité des prix des actifs, elles ont aussi eu pour effet réel de mettre sous pression nos marges.

Cela pourrait-il mener à davantage de consolidation ?

Oui, sans doute, bien que la notion de taille critique soit fonction de la cible de clientèle et des ambitions de croissance. Disposer d'une grande diversité d'acteurs est une force que nous devons préserver. Le nombre de sociétés de gestion en France est d'ailleurs passé de 633 fin 2018 à 708 aujourd'hui. Il y a un effet Brexit, avec des relocalisations mais aussi des créations de sociétés. Notre profession constitue un tissu vivant.



Commercialisation & distribution

PRIIPs

Nous vous rappelons que le nouveau document d'information clef concernant les produits d'investissement de détail et assurantiels, créé par le règlement PRIIPs (*Packaged Retail and Insurance-based Investment Products*) entre en application le 1^{er} janvier 2023.

L'Afg met à la disposition de ses membres des ressources et des outils pour faciliter sa mise en œuvre :

▶ Consultez (réservé membres) :

- ▶ le replay du « Point sur » PRIIPs du 14 juin 2022
- ▶ les questions-réponses de AFG sur le RTS Révisés de PRIIPs – mise à jour au 11 juillet 2022
- ▶ les RTS PRIIPs – version consolidée du 14 juin 2022



Gestion financière et management du risque

La Commission a travaillé à la mise à jour de deux publications :

« Guide AFG-AFTI sur les commissions de surperformance » (tout public)



En novembre 2018, l'AFG et l'AFTI (devenue France Post-Marché) publiaient un guide concernant les commissions de surperformance dans les OPCVM et les FIVG non réservés. Depuis, la réglementation européenne a évolué, et l'ESMA a publié l'an-

née dernière une mise à jour de son Q&A UCITS et de son Q&A AIFMD en rajoutant des précisions importantes. En particulier, elle a introduit une condition de rattrapage des années de sous-performance sur une période de 5 ans.

Cette nouvelle version tient compte de ces évolutions réglementaires. Elle comprend un modèle de rédaction de prospectus conforme aux dernières orientations de l'ESMA ainsi qu'un algorithme détaillé des calculs proposé par l'AFTI.

Une refonte des définitions dans ce guide a également été effectuée afin d'avoir un vocabulaire plus conforme à celui utilisé dans les textes réglementaires.

Note technique « Métriques liées au levier AIFM / OPCVM »

A paraître le 3 octobre 2022.

Les directives AIFM et OPCVM imposent aux SGP le calcul et la diffusion de chiffres de levier. Les méthodologies de calcul de ces métriques sont particulièrement complexes et dépendent de la nature des instruments financiers à l'actif des fonds. Historiquement, l'AFG a toujours été moteur sur ces sujets, au sein de son groupe de travail et à l'occasion des travaux de place avec les régulateurs au niveau national et européen. Des 2015, l'AFG diffusait une note technique dont l'objectif était d'apporter une aide pratique à ces membres sur ces questions complexes.

Cette année, chaque régulateur européen doit communiquer une synthèse de ces métriques à l'ESMA, dans le cadre de la supervision européenne du risque systémique, conformément à l'article 25 de la directive AIFM.

A cette occasion, l'AFG a décidé d'actualiser et de republier cette note, fruit du travail du comité Levier et Stress tests, au sein de la Commission gestion financière et management du risque.





VU DE BRUXELLES



Europe et International

Développements réglementaires européens à prévoir au dernier trimestre 2022

▶ **Alternative Investment Funds Directive (AIFMD)**

Avant de commencer les négociations avec les institutions européennes (Conseil et Commission) et que soit arrêté un texte final, le Parlement doit encore fixer sa position.

On peut s'attendre à un début des négociations au plus tôt en novembre 2022. Un texte final d'AIFMD pourrait aboutir durant la première moitié 2023. La transposition du texte par les Etats-membres doit ensuite avoir lieu 2 ans après l'adoption du texte final.

▶ **European Long-Term Investment Funds (ELTIF)**

Les négociations entre les institutions européennes (Parlement, Conseil, Commission européenne) ont commencé le 14 septembre à Bruxelles. Il est prévu que les représentants des institutions trouvent un accord final avant la fin de

l'année. Une fois adopté, ce texte devra entrer en vigueur 6 mois après, et on peut donc espérer une mise en application durant la deuxième moitié 2023.

▶ **European Market Infrastructures Regulation (EMIR)**

La relocalisation des chambres de compensation sur le territoire national sera le point central de la révision d'EMIR. La proposition de la Commission devra être publiée quelques jours avant Noël, et le Parlement européen et le Conseil de l'UE devraient se saisir du texte au début de l'année 2023. Les dernières informations à Bruxelles laissent penser que la proposition contiendrait des dispositions quant à l'activation des comptes de *clearing members* européens notamment.

▶ **Money Market Funds Regulation (MMFR)**

Les propositions de la Commission européenne concernant la révision du Règlement des fonds monétaires (MMFR) ne sont toujours pas confirmées. Cependant, les rapports publiés par l'ESMA justifient la publication de nouvelles propositions par la Commission. Dans le cas où cela serait confirmé, les propositions pourraient être publiées durant la première moitié de 2023.

▶ **Retail Investment Strategy (RIS)**

La Commission européenne serait en train de réfléchir à la publication d'une stratégie concernant l'implication des investisseurs de détails dans l'Union des marchés de Capitaux (UMC). La publication de cette stratégie était prévue avant la fin de l'année 2022, mais devrait être repoussée au minimum au début de l'année 2023.

La gestion IR tome 2 : les données chiffrées pour 2021

L'investissement responsable atteint plus de 2 100 Mds€

Il représente plus de la moitié des encours globaux sous gestion en France

Les résultats de l'enquête menée par l'AFG sur la gestion IR en France en 2021 montrent une forte progression des encours sur un an et un décollage des fonds à impact pendant la période.

Des gérants qui ont adapté leur offre à la réglementation européenne SFDR

L'encours de l'investissement responsable en France selon la réglementation SFDR enregistre une hausse de +33 % par rapport à 2020.

Cette forte croissance s'explique principalement par les efforts des gérants pour mettre leurs fonds aux standards de la réglementation SFDR, par la bonne tenue des marchés et par la dynamique commerciale. Après une année 2020 de transition en attendant de l'entrée en vigueur de SFDR, un retour à la normale s'opère en 2021 avec un poids de la gestion responsable en France en légère croissance par rapport à 2019.

L'encours IR est réparti ainsi : les mandats de gestion s'élèvent à 987,5 Mds€ (47 %), les OPC ouverts 945,4 Mds€ (45 %) et les OPC dédiés 175,2 Mds € (8 %).

Dans le détail, les encours « article 8 » de la réglementation SFDR (qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou

sociales), et les encours « article 9 » (qui ont pour objectif l'investissement durable) s'élèvent respectivement à 1 981,3 Mds€ et à 126,8 Mds€. Les encours sous gestion articles 8 et 9 couvrent une grande diversité de stratégies d'investissement responsable (« *best in class* », « *best in universe* », investissement thématique, impact...). Au global, la gestion responsable représente 54 % des encours gérés en France (mandats, OPC de droit français et étranger) et 58 % des encours des fonds domiciliés en France.

Les fonds à impact en phase de décollage

Pour la première fois en 2022, l'enquête IR s'est portée sur l'investissement à impact en France. Ces investissements, réalisés dans l'intention de générer un impact environnemental et/ou social positif et mesurable, suscitent l'intérêt croissant des clients des sociétés de gestion, tant institutionnels que particuliers.

L'encours des fonds à impact s'élève à 60 Mds€ à fin 2021, soit près de 3 % de l'encours responsable en France. 46 % des sociétés de gestion déclarent gérer des fonds à impact. Ces derniers disposent d'un potentiel de développement important du fait de la montée des exigences des stratégies IR et de l'attrait suscité par ces produits.

Priorités de la présidence tchèque du Conseil de l'UE



Suite au semestre français, la Tchéquie a pris la présidence du Conseil de l'UE le 1^{er} juillet 2022 pour 6 mois. La Suède lui succédera du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Paris, Prague et Stockholm forment un trio de Présidences et coordonnent ensemble leurs travaux. Jusqu'au 31 décembre prochain, c'est toutefois bien la Tchéquie qui aura la charge de mener les négociations entre les Etats-membres et qui représentera ces derniers auprès des différentes institutions européennes.

La guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'UE pèsent sur les priorités tchèques. Prague a ainsi placé tout en haut de son agenda le traitement des défis énergétiques et migratoires qui se posent pour l'UE.

En matière de politique économiques et financières, et plus particulièrement de gestion d'actifs, la Présidence souhaite dans un premier temps voir aboutir les trilogues portant sur la révision des fonds de long-terme (ELTIF). Une fois ceux-ci achevés, les tchèques se concentreront sur la révision du cadre réglementant les fonds alternatifs (AIFMD), toujours en cours de négociation au Parlement européen.

La Présidence tchèque souhaite également poursuivre les négociations entamées sous Présidence française à propos de la révision du Règlement MiF, qui malgré plusieurs propositions de compromis n'a pas permis d'arrêter une position entre les Etats-membres. D'autres textes tels que l'European Single Access Point (ESAP), les obligations vertes européennes ainsi que sur les dossiers en lien avec la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AMLR, AMLD et AMLA) font également partie de sa feuille de route. Enfin, en matière de fiscalité, la présidence tchèque a l'intention de faire avancer les propositions faites sous présidence française sur la taxation globale minimale.

Hugo Gales, chargé de mission Europe et international, bureau de Bruxelles

Loi portant sur les mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat

Les récentes mesures introduites par la loi portant mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat (Loi n°2022-1158 du 16 août 2022) impactent l'épargne salariale sur plusieurs aspects. En effet, aux côtés des volets sur la souveraineté énergétique et sur la protection des consommateurs, figure un volet consacré à la valorisation du travail et au partage de la valeur.

Dans un calendrier extrêmement resserré (ce projet de loi a été présenté et débattu sur les dernières semaines de la session parlementaire), l'AFG a relayé les propositions en faveur d'un alignement des mesures envisagées avec les dispositifs d'épargne salariale existant.

Dans sa version finale, la loi impacte les dispositifs d'épargne salariale sur 3 aspects :

- d'abord via la pérennisation de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, rebaptisée prime de partage de valeur. Dans la continuité du mécanisme précédent, le montant maximum pourra varier selon qu'une entreprise aura ou non mis en place un accord de participation ou d'intéressement.



- ensuite, l'intéressement est assoupli tant sur ses modalités de mise en place, sa durée et son renouvellement.
- enfin, une mesure introduite par le Sénat a ajouté à ces mesures une possibilité de déblocage exceptionnelle et temporaire (valable jusqu'au 31 décembre 2022) de la participation et de l'intéressement.

Gregory Miroux, directeur épargne salariale et retraite

Consultation EFRAG sur les normes européennes de reporting en matière de durabilité

Dans le cadre de son plan d'action pour « financer la croissance durable », la Commission européenne a annoncé un certain nombre d'actions qu'elle souhaitait mener afin de réorienter les flux de capitaux vers les investissements durables. Une de ses actions visait à renforcer la transparence en matière de publication d'informations extra-financières par les entreprises.

La donnée extra-financière étant l'enjeu majeur de ce cadre réglementaire sur la finance durable, l'AFG accueille favorablement le projet de directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD) et le mandat confié à l'EFRAG pour développer des normes européennes en la matière. L'EFRAG a lancé une consultation sur ses projets de normes pendant l'été.

Dans sa réponse, l'AFG a remonté les positions suivantes :

- L'importance d'un dialogue entre les différents organismes normatifs (ISSB, EFRAG, SEC) et d'une interopérabilité entre ces différents cadres ;

- La nécessité de prioriser les *Principal Adverse Impact* (PAI) de SFDR pour permettre aux sociétés de gestion de répondre à leurs obligations réglementaires ;

- Le soutien au principe de « double matérialité » qui devrait néanmoins être complété de précisions opérationnelles (matrice de matérialité) ;

- Le soutien au principe de « présomption réfutable » et l'importance pour que celui-ci ne s'applique pas aux PAI et à certaines informations climat ; L'importance d'un lien plus fort entre *reporting* financier et extra-financier et notamment la nécessité de plus d'informations quantitatives et monétaires ;

- La nécessité d'une simplification et priorisation du cadre afin de permettre une plus grande transparence et comparabilité des *reportings*. Dans ce cadre, l'AFG met en avant une proposition d'approche d'entrée en application progressive.

Ana Pires, directrice investissement responsable

Actualités et prochaines échéances finance durable

Taxonomie

Début juillet, le Parlement européen ne s'est pas opposé à l'acte délégué sur la taxonomie qui propose d'inclure des activités nucléaires et gazières spécifiques à la liste des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ces activités seront donc considérées comme des « activités transitoires » au titre de la Taxonomie dès lors qu'elles respectent certains seuils.

MIF ESG

Depuis le 2 août, les prestataires de services d'investissement (et donc les sociétés de gestion) doivent intégrer les préférences de durabilité dans le test d'adéquation du client. L'AMF a néanmoins précisé dans une communication au début de l'été que les conseillers en investissements financiers (CIF), soumis à un régime national dérogatoire de MIF 2,

avaient jusqu'au 1^{er} janvier 2023 pour se conformer à ses nouvelles obligations.

Les SGP sont toujours en attente de la publication des lignes directrices de l'ESMA sur le sujet. L'AFG, avec son groupe de travail dédié, avait fait des propositions sur le projet de lignes directrices dans le cadre de la consultation ESMA.

A partir du 22 novembre, les SGP devront intégrer les facteurs de durabilité et les objectifs en matière de durabilité dans les éléments à prendre en considération dans le cadre des exigences relatives à la gouvernance des produits.

SFDR

Les annexes entités, précontractuelles et périodiques du Règlement Délégué SFDR entrent en application à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ana Pires, directrice investissement responsable

ACTUALITÉS



INVEST
WEEK • PARIS

6 octobre 2022 : ESG prospective Morning

Cette 4^e édition présente le kick off de la nouvelle thématique du **GT Diversités : égalité des chances**.

Les enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance sont au cœur des priorités de notre société et de chaque entreprise. Le groupe de travail **Diversités, vecteur de compétitivité** promeut ces sujets au sein de la gestion d'actifs pour compte de tiers. Il a jusqu'à présent travaillé sur **l'égalité femmes-hommes** et **l'inclusion handicap**.

L'ESG prospective Morning est le rendez-vous annuel de présentation des travaux du groupe aux dirigeants des sociétés de gestion membres de l'AFG.

L'édition 2022, le 6 octobre prochain, élargira ses travaux à la nécessaire promotion de la diversité

socio-économique au sein de notre industrie.

Avec **Elisabeth Moreno**, ancienne ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, en **keynote speaker**.



Elisabeth Moreno

Déroulé

- ▶ **Présentation des résultats de l'enquête annuelle sur l'égalité femmes-hommes**
- ▶ **Table-ronde #1 : Kick-off diversité socio-économique**
- ▶ **Table-ronde #2 : Comment prendre en compte les enjeux sociaux dans l'ISR et l'investissement à impact ?**

FORMATION

Toujours plus de formations éligibles au CPF



PRAM 2022/2023, un diplôme d'expert en gestion d'actifs ; certification RNCP de niveau 7-VAE

Créé en 2001, ce diplôme permet d'acquérir l'ensemble des connaissances professionnelles indispensables à la maîtrise de la gestion d'actifs : gestion de portefeuille, suivi et respect de la réglementation, relation clients.



PRAM-VAE diplôme d'experte en gestion d'actifs 2022/2023

Depuis 2001, le PRAM, formation certifiante d'«Expert(e) en gestion d'actifs», accompagne l'ensemble des acteurs du métier à tout moment de leur vie professionnelle. La VAE (Validation des acquis de l'expérience) répond à votre projet de développement professionnel.

FORMATION



Certification AMF 2022/2023 « Connaissances et compétences minimales des acteurs des marchés financiers » et « Finance durable »
Une expertise unique pour accompagner chacun aux examens de certifications professionnelles AMF

L'examen de certification AMF « Connaissances générales Marchés Financiers » répond à la vocation suivante : s'assurer que les collaborateurs exerçant certaines fonctions disposent d'un niveau adéquat de connaissances et compétences sur leur environnement réglementaire et déontologique et sur les techniques des marchés financiers.

L'enjeu de la certification professionnelle AMF « Finance durable » est de fournir les clés aux professionnels en relation avec

les clients pour comprendre et expliquer les concepts essentiels, être en capacité de collecter les préférences clients, leur permettre d'avoir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées adaptée.

E-TRAINING 2022/2023

Des solutions en ligne, simples et conviviales, pour s'entraîner et valider ses connaissances.

AFG Formation propose 3 formations E-training :

- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)
- Abus de marché
- MIF II-ESMA



 Pour toute information, contactez Nathalie Rolland : n.rolland@afg.asso.fr 

Programme, informations et inscriptions sur www.afgformation.fr

Sociétés de gestion :

- Norman K. Asset Management
- Arquant capital SAS
- Quantonation Ventures

Membre correspondant :

- Newco Corporate Finance

AGENDA

6 octobre 2022

ESG prospective Morning
dans le cadre de l'Invest Week Paris
Conférence 9h - 11h15 - Medef, 55 Avenue Bosquet
75007 Paris - sous réserve de places disponibles. (cf.
p. 10)



13 octobre 2022

Webinaire : Exigences de reporting financier à
venir pour les SGP - Nouveau Plan comptable OPC
Sur invitation - AFG, France Invest, France Post-Marché

10 novembre 2022

Lancement du Livre Blanc : «Innovations
technologiques : quelles stratégies pour les SGP ?»
Sur invitation

29 - 30 septembre 2022

Convention Patrimonia 2022
Eric Pinon, président d'honneur de l'AFG au
Podium Patrimonia : Le rôle du conseil dans la
création de valeur. Retrouvez l'AFG au stand A30.
Sur invitation



3 - 7 octobre 2022

Invest Week Paris
Une semaine pour promouvoir Paris comme Place
majeure d'investissement. AF2i - AFG - AGEFI - France
Invest - Paris Europlace

4 octobre 2022

AM Tech day
« Cryptomonnaies : comment les sociétés de gestion
et les banques privées s'en emparent-elles ? ».
Intervention de Muriel Faure, présidente de la
Commission Innovations technologiques AFG

3 - 9 octobre 2022

World Investor Week - Semaine mondiale de
l'investisseur - 6^e édition : la finance durable et la
protection des investisseurs - OICV/IOSCO - AMF

CHIFFRE CLÉ

60 Mds €

c'est l'encours des fonds à impact à fin 2021,
soit près de 3% de l'encours responsable en
France.

NOMINATIONS



Caroline Herrgott

Directrice Réglementation
européenne et internationale

Caroline Herrgott a commencé sa carrière en tant qu'avocate intervenant en droit des affaires et en droit financier au sein de cabinets d'avocats parisiens. Elle a rejoint en 2014 la direction juridique d'Amundi Asset Management où elle a travaillé en épargne salariale et retraite, notamment en matière de fonds de pension. Admise au Barreau de Paris en 2010, Caroline est diplômée du Master 2 en droit économique de l'IEP de Paris et est également titulaire d'un Master 2 en droit des affaires de l'Université Paris-Dauphine.

Création d'un Service Membres

Nos objectifs :

Faire connaître l'AFG et renforcer notre présence auprès de nos membres (services, expertises, travaux ...)

Notre valeur ajoutée :

- Offrir un accueil personnalisé aux nouveaux membres,
- Renforcer nos liens avec tous les membres et apporter un service personnalisé
- Collecter en interne les besoins, en relation avec les experts, afin de détecter de futurs candidats pour les Commissions, GT, Club

Grégory Lasne

Directeur Service Membres



Après avoir débuté sa carrière chez Fortis IM en tant que gérant de fonds diversifiés, Grégory a rejoint Monte Paschi Banque où il a occupé le poste de Directeur du *Wealth Management*. Il a intégré le pôle Distribution et Relations clients de l'AFG en septembre 2021. Il est désormais rattaché au Secrétariat Général.